



Une déclaration à la cnil!!

Par **torn33260**, le **04/09/2008 à 10:37**

Bonjour, j'ai créé un site de jeu en ligne (gratuit et sans gain) je stock sur les inscrits les infos suivantes: pseudonyme, mail, mot de passe qui est crypté donc inaccessible par personne, et de plus je met des cookies sur le poste du joueur. J'ai téléphoné à la CNIL et me disant que je suis particulier je ne dois rien déclarer. Quand est-ce ? Je stock des informations à caractère privé notamment l'adresse mail. Ont-ils donc dit qu'un particulier est exonéré. Cela veut dire que n'importe qui sur internet peut stocker des infos sur vous sans avoir à le déclarer à quiconque et cela en toute l'égalité. Merci de m'aider à éclaircir cela. Mon mail: contact arobase street-rider point fr Pour les curieux mon site : <http://www.street-rider.fr>

Par **superve**, le **04/09/2008 à 14:08**

Bonjour Les particuliers sont effectivement dispensés de déclaration CNIL dès lors que leur site internet n'a qu'un but strictement personnel. Votre site a quelle utilité pour vous ? Je l'ai visité et j'ai vu que vous demandez un code allopasse. Cela implique donc que vous en percevez des rémunérations, à ce titre, une déclaration CNIL est indispensable. Par ailleurs, quel statut juridique avez-vous pour la perception de ces revenus ??? Sinon j'ai également noté que votre site ne possède ni CGV ni CGU, c'est pourtant très important dans la mesure où vous demandez un paiement, surtout si un jour vous veniez à avoir un litige avec l'un de vos membres. Si vous avez des difficultés dans vos démarches auprès de la CNIL et si vous souhaitez de l'aide pour la rédaction de CGV et de CGU, notre partenaire peut vous aider. <http://www.information-juridique.com/redaction-cgu-cgv/> Bien cordialement.